

Nuisances sur les chemins

RAPPORT D'ENQUÊTE

Parc naturel régional du Gâtinais français - Août 2015



**ACCENTUER LA LUTTE
CONTRE LES
DÉPÔTS SAUVAGES**



Une autre vie s'invente ici

Rapport d'enquête des nuisances sur les chemins auprès des Communes du Parc

Contexte

Le Parc naturel régional du Gâtinais français est à cheval sur les deux départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne au sein de la région de l'Île-de-France.

Le Parc offre des paysages contrastés : les bois et forêts couvrent plus du tiers du territoire (32%) et s'imbriquent avec les terres agricoles (59%). 69 communes le composent, pour un territoire de 74 036 hectares abritant 82 153 habitants.

Le 27 avril 2011, la Charte du Parc naturel régional du Gâtinais français a été renouvelée par décret du Premier Ministre. Dans la Mesure 5 « Luttes contre la production de déchets pour en assurer une meilleure gestion », le Parc s'est engagé à apporter une aide administrative, juridique et technique aux communes dans l'élaboration des démarches pour la résorption des dépôts sauvages.

En parallèle, l'Etat s'est engagé à soutenir les actions engagées pour la réduction de la production de déchets.



Lors de la Conférence environnementale de septembre 2013, l'État a confirmé sa volonté d'accentuer la lutte contre les dépôts sauvages. Cette nuisance constitue une atteinte à l'environnement et une infraction pénale. Il est urgent d'agir afin de stopper ces délits, en donnant suite aux procès-verbaux qui peuvent être émis et en participant à l'évacuation de ces déchets.

Avec le soutien financier de la Direction régionale et interdépartementale de l'énergie et l'environnement d'Ile-de-France (DRIEE), le Parc naturel régional du Gâtinais français a engagé un travail sur l'élaboration d'une Charte de gestion des chemins. Au cours de cette démarche les élus locaux du Parc nous ont fait remonter les difficultés d'intervention et de poursuite des contrevenants liés aux dépôts sauvages et aux loisirs motorisés sur le territoire du Parc naturel régional du Gâtinais français.

Suite au Comité de pilotage de démarrage de l'élaboration d'une Charte de gestion des chemins qui s'est tenu le 13 novembre 2014, les services de l'Etat, par le biais de la DRIEE, ont proposé d'établir un état des lieux des coûts engendrés par ces nuisances, de manière à sensibiliser Monsieur le Procureur. Le Parc a réuni un estimatif de ces coûts en réalisant une enquête auprès des Communes.

Objectifs

Les dépôts sauvages constituent une véritable atteinte à l'environnement entraînant des charges supplémentaires pour les Communes. De fait, les Communes qui déposent des plaintes, doivent financer la reprise des déchets et leur élimination. Malgré des procès-verbaux dressés, il arrive que la juridiction classe les affaires sans suite. A travers ce dossier, nous souhaitons solliciter la haute bienveillance de Messieurs les Procureurs et de Messieurs les Préfets aux coûts et aux nuisances engendrés par ces délits.

Méthodologie

L'enquête s'est déroulée du 17 décembre 2014 au 13 février 2015 par la transmission courriel d'un questionnaire aux Communes. Ce questionnaire avait pour but de faire remonter les difficultés que les communes pouvaient rencontrer aux abords des chemins avec un chiffrage des coûts engendrés – coût financier et temps agents.

La transmission du questionnaire a été complétée par des relances téléphoniques auprès des Communes.

De cette manière, **28 Communes** ont participé à la constitution de ce dossier.

Au regard du délai imparti, certaines communes n'ont pas participé à l'élaboration de ce dossier mais sont néanmoins concernées par la problématique.

Extrait du questionnaire

Anomalies constatées	Coût financier à la charge de la Commune	Coût Temps agent	Mois et année du constat	Localisation <i>Merci de joindre, si possible, un carte avec toutes les anomalies reportées</i>
Dépôts sauvages (ex : objets encombrants, ferraille)				
Détritus disséminés (ex : emballages, bouteilles)				
Véhicules loisirs motorisés (hors ayant-droits)				
Autres nuisances				

Pour traiter les résultats, les coûts ont été retenus sur une année (généralement l'année 2014) et le temps agent a été valorisé sur la base d'un coût horaire d'agent municipal de 14,95 € (coût total pour la commune).

Résultats

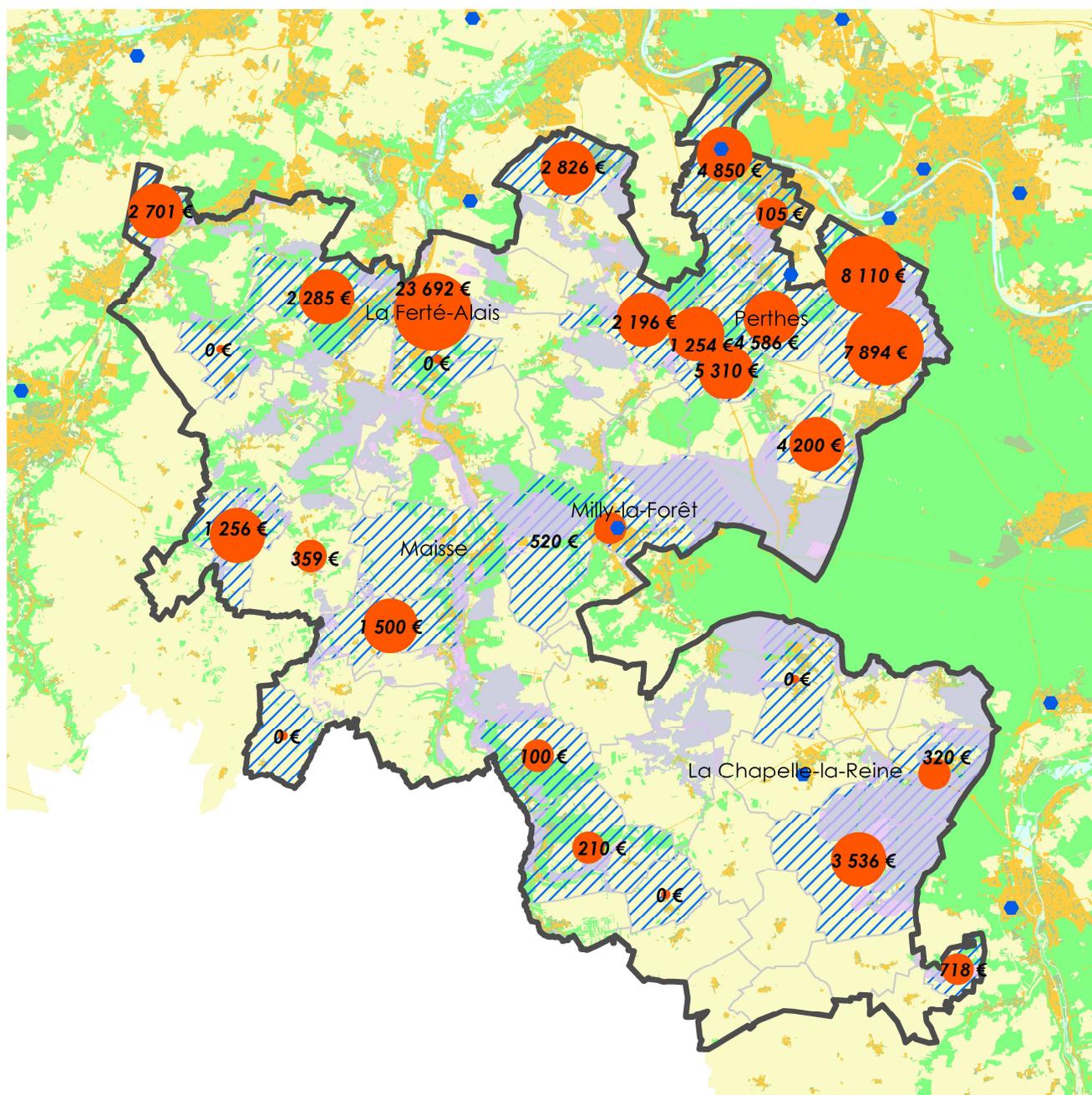
Les résultats de cette enquête révèlent que les nuisances sont davantage centrées sur le nord du territoire du Parc avec des coûts variant de 0 € à 23 692 €. La moyenne des préjudices s'élève à 3 198 € avec un écart-type de 5 133 € et un coût médian de 1 378 €.

81 % des Communes ayant participé à l'élaboration de ce dossier sont confrontées aux dépôts sauvages et/ou aux débris disséminés : le bilan des coûts sur les 23 communes s'élèverait à un préjudice financier de 98 072 €.

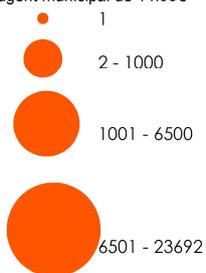
Au vu de ces éléments, nous pouvons estimer que le coût de ces nuisances s'élèverait à près de 250 600 € par an sur l'ensemble du territoire.

Il nous semble extrêmement important de nous mobiliser sur ce sujet.

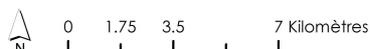
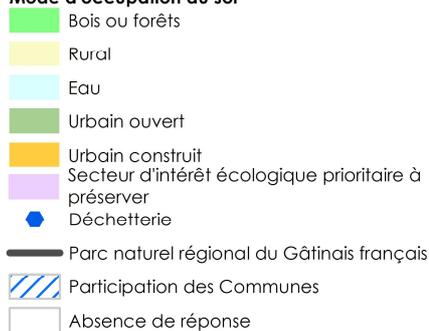
Résultats de l'enquête sur les coûts liés aux dépôts sauvages par Commune en 2014 : le mode d'occupation du sol



Coûts des nuisances par Commune sur la base d'un taux horaires agent municipal de 14.95€



Mode d'occupation du sol



Sources :
D'après : © IAU Ile-de-France 2008 ;
© Parc naturel régional du Gâtinais français
Réalisation : Parc du Gâtinais français, août 2015



Le nord du territoire du Parc est particulièrement touché. Une estimation s'élevant à 70 000 € pour l'année de 2014 est faite pour les 15 Communes du nord ayant participé à la constitution ce dossier. Ceci peut s'expliquer par la proximité de la frange urbaine que forme la couronne parisienne.

Ces sommes, pour des Communes rurales telles que Puiset-le-Marais dont l'estimation du préjudice s'élève à 1 256 €, est conséquent au regard des budgets de fonctionnement qui ne cessent d'augmenter.

Ce manque de civisme impacte le cadre de vie de la population qui est touché, développant des préjudices moraux.

D'après les témoignages des élus locaux du Comité de pilotage de la Charte de gestion des chemins, les dépôts sauvages proviennent souvent de travaux réalisés par des professionnels du bâtiment. Un délit pour le pollueur qui, parfois, facture tout de même au client le coût de la mise en décharge. Leurs attitudes impactent négativement l'environnement, le fonctionnement des Communes, le travail des agents chargés de la collecte. Le surcoût lié à ce manque de civisme impacte chacun d'entre nous.

Dans 80 % des cas signalés par les répondants à l'enquête, ces déchets sont de types gravats, parpaing, planches de bois et/ou Placoplâtre, fibrociment, pneus.

Néanmoins, les riverains ne sont pas en reste : matelas, canapés, cuisinières, bouteilles en verre et canettes, emballages de fast-food, végétaux, appareils électroménagés et télévisions... sont également retrouvés aux abords des chemins ruraux et de la voirie communale.

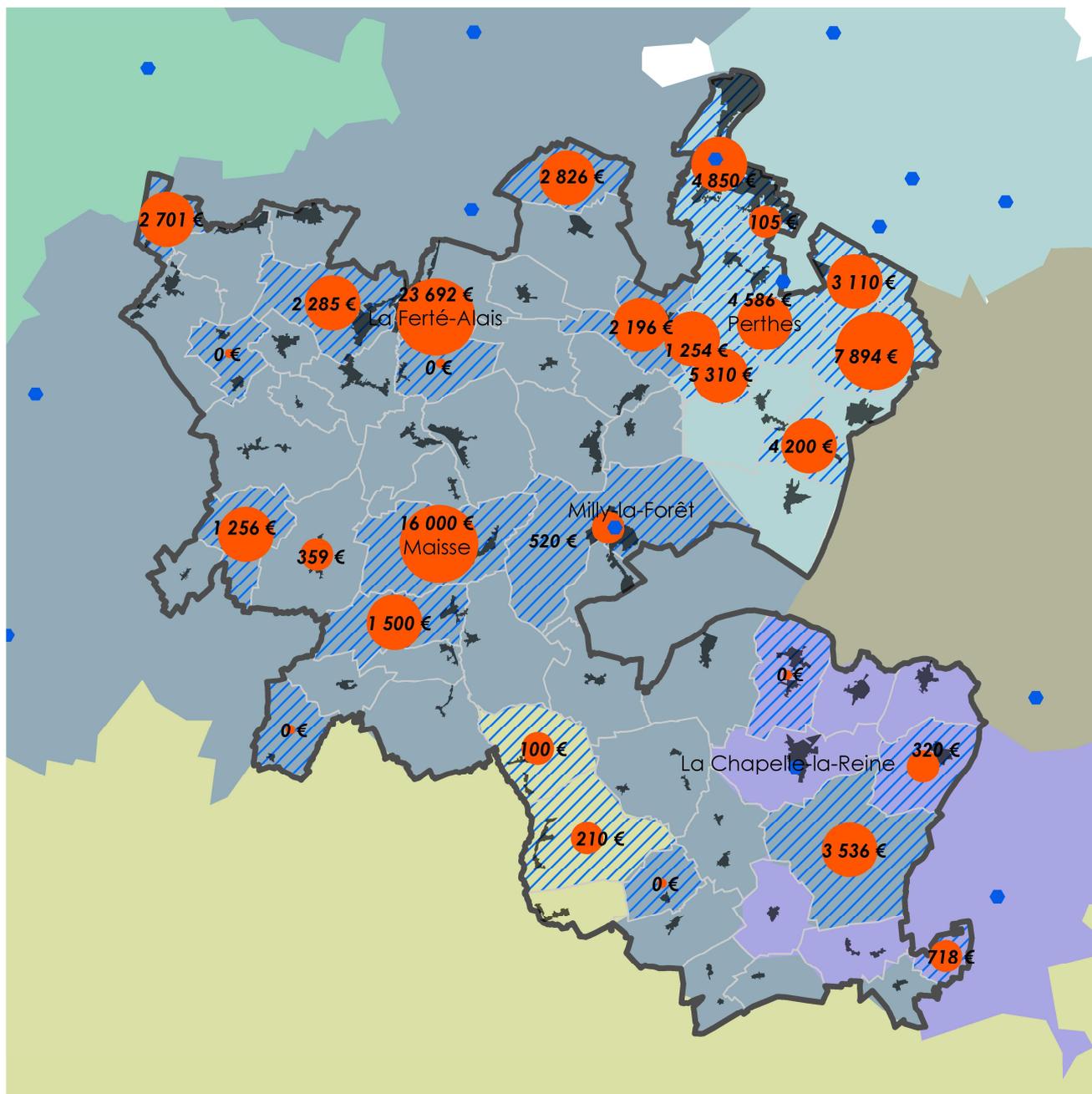


Dépôt sauvage à Soisy-sur-Ecole (91) malgré les panneaux interdisant les dépôts d'ordures

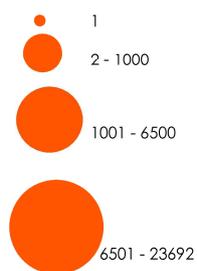


Dépôt sauvage d'environ 15 m³ à Chamarande (91) devant l'entrée du stade

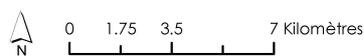
Résultats de l'enquête sur les coûts liés aux dépôts sauvages par Commune en 2014 : les services compétents en matière des déchets



Coûts des nuisances par Commune Service de collecte des déchets
sur la base d'un taux horaires
agent municipal de 14.95€



- Siredom
- Sitomap
- Sitreva
- Smetom de la Vallée du Loing
- Smictom de la Région de Fontainebleau
- Smitom Lombric
- Déchetterie
- Parc naturel régional du Gâtinais français
- Zone urbanisée
- Participation des Communes
- Absence de réponse



Sources :
D'après : © IAU Ile-de-France 2008 ;
© Observatoire Régional des déchets, IDF 2015
Réalisation : Parc du Gâtinais français, mars 2015

Copie et reproduction interdites



Des articles paraissent dans la presse à ce sujet, demandant aux mairies d'assumer les enlèvements. Mais est-ce vraiment à elles seules d'assumer cette charge ?

Perthes

Une présence importante des élus

Sous la présidence de Denis Allard, près de cinquante personnes — adhérents, député et élus locaux — ont assisté à l'assemblée du canton de Perthes le 16 janvier.

Si la première partie de l'assemblée cantonale de Perthes du 16 janvier était consacrée aux enjeux purement agricoles tel que le verdissement ou la gestion des cours d'eau, la partie publique a donné lieu à des échanges entre les élus locaux et les agriculteurs. À ce titre, Denis Allard s'est félicité de la présence importante des maires : « Cela montre toute l'importance que vous attachez aux agriculteurs du canton. » Celui-ci est confronté aux invasions des gens du voyage. Cette situation complexe engendre des difficultés pour les mairies et les agriculteurs. Le statu quo n'est pas acceptable, chacun est conscient du travail à mener. Les agriculteurs ont assuré les maires de leur soutien pour faire avancer ce dossier afin que les parcelles agricoles ne soient plus envahies.

Autres sujets locaux : la gestion des chemins et l'aménagement de la RD50. « Ces deux dossiers devront être traités en amont avec les agriculteurs concernés. Ce sont les premiers usagers de ces deux axes et il est nécessaire de prendre en compte les caractéristiques des engins agricoles.

Sur les chemins, j'attire l'attention sur les déchets. Les mairies doivent assumer les enlèvements. Ce n'est pas aux agriculteurs d'assumer cette charge », a précisé Denis Allard. Enfin, un focus sur un projet innovant en cours d'étude a été présenté, celui d'un méthaniseur. Si l'installation de cette « usine de biogaz » n'est pas une première dans le département, ce sont les déchets et les coproduits qui caractérisent ce projet. En effet, la paille et autres produits agricoles y seront incorporés aux côtés des déchets organiques urbains. La gestion de ces derniers est une première en France. « La Seine-et-Marne a toujours été pionnière sur les méthaniseurs, puisqu'elle dispose de la première et de la troisième installations françaises à injecter du gaz dans le réseau GRDF », a conclu Olivier Barnay, directeur de la chambre de l'Agriculture.

S. D.



Les acteurs à associer à la démarche

- **Les services de collecte des déchets**
 - o SIREDOM : Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et Ordures Ménagères
 - o SMITON Lombric : Syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine et Marnais
 - o SMETOM de la Vallée du Loing : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers de la Vallée du Loing
 - o SITOMAP : Syndicat Intercommunal pour l'élimination des déchets ménagers du Pithiverais
- **Les déchetteries installées sur le territoire du Parc**
 - o Déchetterie de Saint-Fargeau-Ponthierry
 - o Déchetterie de Milly-la-Forêt
 - o Déchetterie de La Chapelle-la-Reine

Conclusions

Cette enquête a permis de mettre en évidence que les délits de dépôts sauvages de déchets représentent un coût élevé sur un territoire rural comme le Parc naturel régional du Gâtinais français : **environ 250 600 € par an**. La résorption de ces dépôts échoue souvent aux communes qui disposent pourtant de peu de moyens pour cela.

L'enquête fait apparaître que les communes les plus proches de l'agglomération parisienne sont les plus touchées, mais que le phénomène est rencontré sur l'ensemble du territoire.

Face à ces comportements peu respectueux, il est nécessaire de poursuivre les contrevenants lorsque ceux-ci sont identifiés pour dissuader les auteurs de ces pratiques de récidiver.

Commune	Anomalies constatées	Coût financier à la charge de la Commune	Coût Temps agent	Mois et année du constat	Localisation	Estimation année 2014 sur la base d'un taux horaires de 14.95€
Achères la foret	Néant Contact				Philippe Guillement - Adjoint - 01 82 93 60 11 guillement-philippe@live.fr	- €
Brouy	Dépôt sauvage Contact	0€ car effectué par les riverains		1 ou 2 / an	Séverine Pasquier - Secrétaire de mairie - 01.64.99.59.73 mairie-brouy@wanadoo.fr	- €
Buthiers	Détritus disséminés Véhicules loisirs motorisés (hors ayant-droits) Contact	120€ / mois	environ 6h / mois	2014	ensemble de la voirie communale et départementale certains chemins Jeanne France Barbon - Adjoint au maire - 06 14 13 53 84 jlfes@aliceadsl.fr	209,70 €
Cély-en-Bière	Dépôts sauvages: pneus Détritus disséminés: Benne > Cély propre Autres nuisances: Gens du voyage: - nettoyage + déchets - benne + tout déchets Coût total 2014 : - Location bennes et tout déchets Contact	450 € 350 € 695,68€ 1017,12€ 5310,63€		avr-14 sept-14 juil-14 2014	Propre pépinière de Cély Dispersés dans le village terrain de sport lacantienne Charles Querne - Adjoint à l'environnement - 06 01 84 73 40 charles.querne@orange.fr	5 310,63 €
Cerny	Dépôts sauvages: planches de bois, meubles, palettes, gravats, parpaings, pneus, électroménagers, ballon eau chaude, tuiles, matelas, futs en fers, branches d'arbres, rouleaux de grillage, portail, baignoire en fonte, canapé Détritus disséminés: bouteilles en verres, emballages... Autres nuisances: plaques, fibrociment (*30), caravane Contact	location + collecte d'une benne = 159,59€ ttc 159,59 * 5 bennes Coût = 797,95 € + 440€ entreprise	20h 50h	toute l'année 2013 2014	Voir les listes jointes voir listes octobre 2013 / octobre 2014 Christelle Vincent - DGS Mairie de Cerny - 01 69 23 11 11 mairie@cerny.fr - christelle.vincent@cerny.fr	2 284,45 €
Chailly en Bière	Dépôts sauvages: frigidaire, canapé, matelas, cuisinière, végétaux, gravats Détritus disséminés: vêtements, meubles, bouteilles aux alentours des habitations Véhicules loisirs motorisés (hors ayant-droits): motocross, quads Autres nuisances: utilisation des engins espace vert en dehors des horaires autorisés Contact	taux horaires agents municipaux taux horaires agents municipaux	3h par semaine x 3 agents 2 fois par semaine	depuis 2000, soit 15 années depuis 2000, soit 15 années	la Commune la Commune rue et chemins communaux la Commune Philippe Aubry - Adjoint - 06 08 28 76 65 philippeaubry@aol.com	7 893,60 €
Chamarande	Dépôts sauvages Détritus disséminés Véhicules loisirs motorisés (hors ayant-droits) Contact	2701,32		juil-05	Devant le stade	2 701,32 €
Chevannes	Dépôts sauvages Déchets verts Véhicules loisirs motorisés (hors ayant-droits) Contact		21h avec tracteurs 14h/mois	utilisation de société sur	Chemin vicinal de Fontenay chemins ruraux Aqueduc de la Vanne Jacques Joffroy - Maire - 01 64 99 70 04 Jacques.joffroy@chevannes.fr	2 825,55 €
Gironville-sur-Essonne	Dépôts sauvages Détritus disséminés Autres nuisances Contact		300,00 € 200,00 € 1 000,00 €	nov-14 toute l'année mai-14	Gandevilliers le long des départementales Pelouses calcaires à gandevilliers Alain Eeckman - Maire - 06 81 43 94 56	1 500,00 €
Guigneville	Dépôts sauvages Détritus disséminés Contact	pas estimé très faible	pas estimé très faible	2 à 3 fois par an très faible	cimetière chemin de la cerisaie Gilles Le Page - Maire - 01 64 57 61 48 mairie.guigneville,essonne@wanadoo.fr	- €
La Ferté-Alais	Dépôts sauvages dépôts sauvages amiantés au niveau du château d'eau (RD 83) Détritus disséminés Contact	aller/retour déchèterie: 15/s 700€ pour 2013	1/2 journée pour 2 agents par semaine soit 104€/s 1/2 journée pour 2 agents par semaine soit 104€/s	toute l'année Dépôts sauvages amiantés en 2013 toute l'année toute l'année	points rouges sur le plan l'ensemble du territoire et surtout les chemins points bleus sur le plan	23 692,00 €

	Autres nuisances			nuisances sonores (aboiement chiens)	
		la commune agit constamment en communiquant sur les sites les plus touchés (voir photo ci-jointe à l'entrée du camping)			
	Contact	Abou Yassin Najura - Mairie de la Ferté Aalais - 01 69 90 88 42 nabouyassin@lafertealais.fr			
Larchant	Dépôts sauvages: une benne entière d'objets et matériaux divers... briques, ferraille	563,75€ pour l'enlèvement		Déc. 2014	
	Détritus disséminés : encombrants, cartons, ferrailles, etc.		important	toute l'année	tout le territoire de la Commune: chemins, bords de route
	Véhicules loisirs motorisés (hors ayants-droits) : moto, quads				
	Contact	Vincent Mevel - Maire - 01 64 28 16 17 mairie.larchant@wanadoo.fr			
Maise	Dépôts sauvages	5 000,00 €	2 agents, 1 camion, 1 benne	toute l'année	point bleu sur la carte
	Détritus disséminés	2 000,00 €	2 agents, 1 camion	toute l'année	point vert sur la carte
		4 000,00 €	2 agents, 1 camion		point rose sur la carte
		5 000,00 €	2 agents	ramassage tous les 15 jours	
	Contact	Christian Leclair - Maire - 01 64 99 47 26 mairie@maisse.fr			
Milly-la-Forêt	Dépôts sauvages : gravât, bouteilles en plastique, placo-plâtre, bouteilles de gaz, etc...	520,00 € HT	non calculé	août-14	Route de Boutigny (chemin proche atout branche)
	Contact	Christophe Tison - Responsable centre technique municipal 06 67 65 53 95 - christophe.tison@milly-la-foret.fr			
Nanteau-sur-Essonne	Dépôts sauvages	100€	1 journée	2008	
		100€	1 journée	2009	
		100 €	1 journée	2011	voir pièce jointe
		100 €	1 journée	2012	
		75 €	1 journée	2013	
		50 €	1/2 journée	2014	
	Contact	Helen Henderson - Maire de Nanteau-sur-Essonne - 06 71 58 35 78 nanteau-info@orange.fr			
Ormesson	Dépôts sauvages	non calculé	1h par semaine	permanent	sur l'ensemble des chemins et des bois du territoire de la Commune
	Détritus disséminés			weekend et vacances	sur les chemins notamment sur la carrière de sable
	Véhicules loisirs motorisés (hors ayants-droits)			toute l'année	en bordure du territoire de la Commune, sur la Commune de Saint Pierre les Nemours
	Autres nuisances: sonore; a proximité centre de tir et fosse de tir				
	Contact	Alain Poursin - Maire - 01 64 28 22 74 ormesson77@wanadoo.fr			
Perthes en Gâtinais	Dépôts sauvages	4 586,26 €		oct-14	Cf. photographie, devis et factures de l'intervention
	Contact	Danièle Flé - Secrétaire de Mairie - 01 60 66 15 31 daniele.flé.mairieperthes@orange.fr			
Pringy	Dépôts sauvages : Gravats, encombrant	60 € toutes charges comprises	3h	2014	chemin de Montgeman, avenue
	Contact	Sébastien Giffon - Maire - Responsable service technique 01 60 65 83 00 - mairie@pringy77.fr			
Puisselet le Marais	Dépôts sauvages: objets divers, déchets automobiles, batteries, gravats, etc...		3h par mois inclus	récurrent - chaque semaine	hauteur des conteneurs; veuves
	Détritus disséminés: canettes, emballages fast-food		1h par semaine	récurrent - chaque semaine	RD 145
	Autres nuisances: camion benne ayant vidé son chargement			juin-11	chemin rural
	Contact	Christian Guerdon - Maire - 01 64 95 81 08 mairie-puisselet-marais@wanadoo.fr			
Rumont	Néant				
	Contact	Patrick Prud'Homme - Maire mairie.rumont77@wanadoo.fr			
Saint-Fargeau-Ponthierry	Dépôts sauvages	1 800 €	15h par mois soit 60 h par an		chemin ruraux
	Détritus disséminés		3h par semaine		zones de commerces de proximité (restauration rapide)
	Véhicules loisirs motorisés (hors ayants-droits)				bord de seine forêt de champagne
	Contact	Jean Luc Roubiol - Responsable du service cadre de vie - 01 60 65 86 13 jroubiol@saint-fargeau-ponthierry.fr			
	Dépôts sauvages: pneus, gravats divers, appareils de télévision et autres. Plusieurs M3	89,25€/m3 4,11 pièce	plusieurs heures par mois	régulier	à côté du cimetière

Saint Germain sur Ecole	Véhicules loisirs motorisés			tous les weekends	tous nos chemins en attente de panneaux depuis plus de deux ans	1 254,00 €
	Contact	Jean Luc Bagin - Maire Adjoint - 01 64 38 01 05 mairie-st-germain-sur-ecole@wanadoo.fr				
Saint-Martin-en-Bière	Dépôts sauvages: pneus usagés: 3 fois 150 pneus, soit 3 fois 1200€ Autres nuisances: garage et dépôts sauvage de véhicules	3 600 €	600,00 €	février 2014 mars 2014	chemins d'exploitation rue des longues haies machevin	4 200,00 €
	Contact	J. Toigo - Maire de Saint-Martin-en-Bière - 01 64 38 81 02				
Soisy-sur-Ecole	Dépôts sauvages Détritus disséminés : déchets verts, gravats Véhicules loisirs motorisés (hors ayant-droits): quads, motos de trials... Autres nuisances : non entretien des terrains qui bordent les chemins avec non réaction aux courriers de rappel	1000€ HT	1 journée par mois soit 10 jours / an	tout au long de l'année tout au long de l'année Constat chaque weekend photos février 2015	chemin des Fontaines (photos février 2015) chemin dit de Mennechy chemin du Terre Blanc et tous les chemins proches chemin du Cheval Bart	2 196,00 €
	Contact	Sylvie Chappot - Ajointe environnement urbanisme s.chappot@soisysurecole.fr				
Valpuseaux	Dépôts sauvages Détritus disséminés		ponctuel 2h par mois	tous les mois	partout, souvent dans les propriétés privées sacs d'ordures près des containers	358,80 €
	Contact	Mairie de Valpuseaux - 01 64 95 87 04 commune.valpuseaux@wanadoo.fr				
Villeneuve sur Auvers	Dépôts sauvages: des ornières viennent "benner" encombrant les Détritus disséminés : autour des conteneurs apport volontaire (journaux, magazines...) non relevé à temps ==> véritables décharge sauvage Véhicules loisirs motorisés (hors ayant-droits)	la plupart du temps ce sont des conseillers municipaux qui "nettoient" les sites. Agent municipal peut intervenir mais c'est négligeable		régulièrement, dernier en date sept-14	Chemin menant "Sablière" cimetière Mesnol Racoin lieu-dit "la Sablière": motos, quads, GR1	- €
	Contact	Yves Bidart - Conseiller municipal yves.bidart@orange.fr				
Villiers en Bière	Dépôts sauvages Détritus disséminés	2010 = 881,45€ 2013 = 4198,6 2014 = 3109,09 € 2015 = 5000 €				8 110,00 €
	Contact	Déposition d'un main courante pour dépôts d'immondices en sept 2014 Philippe Dothée - Délégué PNR philippedothee@yahoo.com				
Villiers sous Grez	Dépôts sauvages: ferraille, Placoplatre, encombrants Détritus disséminés: cartons, bouteilles, verres et aluminium Voitures incendiées		280 € 40 €	2014 2014	Route de Grez Route de Ruloses Chemin des vallées	320,00 €
	Contact	Benoit Debu - Adjoint technique - 01 64 24 21 03 villiers.sous.grez@wanadoo.fr				

total 27 communes	98 072,60 €
Estimation total Parc	250 629,98 €